

Le Chasseur

**Le Magazine
cynégétique des
Hautes-Alpes**

Haut-Alpin

Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Alpes - 2026



FDC 05
Temps forts

**Petit &
Grand Gibier**
**Situation dans
les Hautes-Alpes**

**La chasse
en France**
**Freins, leviers
et perspectives**

Sécurité
Les règles d'or



Actualités



Fédération Nationale des Chasseurs

Préparez l'examen du permis de chasser avec Chasseexam

L'application officielle de la Fédération Nationale des Chasseurs pour préparer l'examen théorique du permis de chasser

GRATUITEMENT avec les vraies questions !

- Retrouvez toutes les vidéos pour acquérir les connaissances nécessaires.
- Entraînez-vous avec 400 QCM thématiques et mélangés.
- Gagnez des badges et des médailles pour voir votre progression.



Scannez ce QR code pour télécharger l'application



FÉDÉRATION DES CHASSEURS DES HAUTES-ALPES



62, route de Sainte-Marguerite
05010 GAP
Tél. 04 92 51 33 62
courriel : accueil@fdc05.com

Philippe BOISSET
Président

Thierry CHEVRIER
Directeur des services

Rédaction

Raymond ABERT, Mikael ALLARD,
Philippe BOISSET, Thierry CHEVRIER,
Garance DONJON, Dominique GUILLET,
Lionel RAIMBAULT, Philippe SPERANDIO.

Crédit photos

Dominique GEST, Christel HELSTROFFER,
ACA 05, ADCGG 05, AFACCC 05, FDC 05.

Conception

FI Communication, 05000 Gap
fi-communication.com

Retrouvez-nous sur **www.fdc05.com**
et sur les réseaux sociaux :



FDC05HA



fdc05h



Large éventail de marques

PAFEX
PÊCHEZ DE BELLE MANIÈRE

JMC
Fly fishing

Ultimate FISHING

TAYLOR
FLY FISHING

SAGE Tenryu

Votre spécialiste dans le matériel pour carnassiers :
truite, brochet, carpe, poisson blanc, pêche au coup et à la mouche.



Mail : contact@foudepeche.com • Tél. 07 49 07 73 77
www.foudepeche.com

eBra SERVICES RCS 841 978 380

Impression :

Est Imprimerie, Moulins-les-Metz (57)



Papier issu de forêt gérée durablement

Ne pas jeter sur la voie publique.



Chers Chasseresses, Chers Chasseurs,

À l'aube de l'ouverture générale, c'est toujours avec un réel plaisir que je m'adresse à vous pour dresser le bilan d'une saison riche en actions et en défis.

La saison dernière s'est bien déroulée en dépit d'une légère baisse des validations de permis : 4585, soit 90 de moins qu'en 2024. Cette tendance, qui retient toute notre attention, ne doit pas éclipser nos ambitions et nos efforts en termes de recrutement.

Votre Fédération a pleinement assumé ses missions de service public : gestion des plans de chasse individuels, accompagnement des ACCA, et maîtrise des dégâts de gibier sur les cultures (moins de 100 000 € de coûts en moyenne sur les trois dernières années).

Nous avons aussi complété notre expertise scientifique avec le déploiement des Indicateurs de Changement Écologique (ICE) sur l'ensemble des Hautes-Alpes. Ces outils, validés scientifiquement nous permettent de piloter la gestion des ongulés sauvages avec précision, en faveur de l'équilibre agro-sylvocynégétique.

Face aux attaques répétées de nos détracteurs, nous avons défendu sans relâche la chasse au petit gibier, notamment en montagne. La suspension de la chasse au tétras-lyre et à la bartavelle cette saison, décidée par l'État après une décennie de contentieux, est une étape difficile. Mais nous ne baissons pas les bras : des travaux scientifiques sont en cours pour démontrer la soutenabilité de cette chasse emblématique dans nos territoires d'altitude.

La veille sanitaire reste une priorité absolue. Avec le réseau SAGIR, vous, chasseurs, êtes les sentinelles de la nature. La menace de la Peste Porcine Africaine

(toujours active en Italie) et de la maladie d'Aujeszky nous impose une vigilance de chaque instant.

L'année à venir sera marquée par des investissements structurants sur notre centre de formation du Poët :

- renforcement des formations (sécurité, communication avec les usagers de la nature) ;
- construction d'un bâtiment dédié (1 M€ investi) pour accueillir un cinéma-tir et diversifier nos activités.
- acquisition de simulateurs de chasse 3D en réalité virtuelle, pour moderniser l'apprentissage.

Par ailleurs, l'expérimentation de gestion des déchets de venaison porte ses fruits : 30 tonnes collectées en 2025/2026, grâce à un réseau élargi à 21 points de collecte (dont 11 nouveaux). Une avancée concrète pour notre image et notre responsabilité environnementale.

La FDC 05 reste, comme toujours, à vos côtés pour vous informer, former et accompagner. Mais c'est votre implication qui fait la différence. Chaque action compte : que ce soit sur le terrain, dans la transmission de nos valeurs, ou dans la défense de notre passion.

Alors, restons solidaires, déterminés et fiers de notre engagement. Je vous souhaite une excellente saison de chasse, placée sous le signe du respect de la biodiversité, des autres usagers, et de la sécurité.

Bonne lecture, et bonne chasse à toutes et à tous !

Philippe BOISSET
Président de la FDC 05



SOMMAIRE

P02 › Actualités : Chasseexam

P03 › Éditorial

P04 › Assemblée Générale 2026

P06 › Situation du grand gibier dans les Hautes-Alpes

P08 › Suivi de la grande faune dans les Hautes-Alpes

P10 › Situation du petit gibier dans les Hautes-Alpes

P12 › Arrêté ouverture-fermeture chasse 2026/2027

P14 › Formation : Comment s'inscrire au permis de chasser ?

P15 › La Peste Porcine Africaine (PPA)

P16 › Société : La chasse en France freins, attentes et perspectives

P18 › Associations spécialisées



FDC 05

I Assemblée Générale I

L'assemblée générale de la FDC05 s'est tenue le 23 avril 2026 au Quattro à Gap et a réuni 200 participants. Les résolutions suivantes ont été approuvées :

- rapport moral du Président 2025 ;
- rapport financier 2025 ;
- rapports du commissaire aux comptes et comptes de l'exercice 2025 ;
- montants des cotisations statutaires 2026-2027 ;
- budget prévisionnel 2026-2027.



DIFFÉRENTS INVITÉS SE SONT ENSUITE EXPRIMÉS

► **Éric HANSEN**

Directeur régional de l'Office Français de la Biodiversité

► **Samuel SEMPE**

Directeur adjoint du Parc National des Écrins

► **Édouard PIERRE**

Représentant de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes

► **Bruno GIAMINARDI**

Président du CNPF-Délégation PACA

► **Christian HUBAUD**

Conseiller Départemental des Hautes-Alpes

► **Marion BECUWE-LOZAC'HMEUR**

Procureure de la République

► **Vincent BONNARDEL**

Député suppléant des Hautes-Alpes

► **Marie José ALLEMAND**

Députée des Hautes-Alpes

► **Philippe BAILBE**

Préfet des Hautes-Alpes



Les médailles de la FDC 05 ont été décernées à

► **Monsieur Yves BONO**

formateur bénévole au permis de chasser

► **Monsieur Gaël BLANC**

ACCA de Veynes

► **Monsieur Alain CHIALA**

ACCA de Veynes

Le rallye trompes de chasse Maures-Estérel a assuré l'animation musicale de la soirée.

POINTS FORTS DE L'ACTIVITÉ 2025

- ➔ **BIODIVERSITÉ** : 20 hectares aménagés : réouvertures de milieux (Écocontribution et Conseil régional Sud PACA).
- ➔ **SANITAIRE** : 20 tonnes de sous-produits de venaison de gibier (sanglier, cerf, chevreuil) collectés sur 21 points de collecte.
- ➔ **1000 PERSONNES FORMÉES** : permis de chasser, recyclage décennal, chef de battue, perfectionnement au tir de chasse, visuels et fiches techniques etc.
- ➔ **76 % DE RÉUSSITE À L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER** (180 candidats).
- ➔ **800 DÉCISIONS FÉDÉRALES** concernant la gestion des plans de chasse et des ACCA/AICA.

Retrouvez le bilan d'activités 2025 sur www.fdc05.com ❖❖❖



Ils nous ont quitté

■ Adrien DOVETTA ■



Parti trop tôt à l'âge de 28 ans, Adrien était investi dans notre passion commune, il était Président Régional des Jeunes Chasseurs, Administrateur de la fédération des chasseurs du Var, Pompier volontaire, Élu dans son village de Cottignac. Son sourire et sa bienveillance nous manquera.

■ Pierre MARTIN ■



Administrateur du pays cynégétique du Champsaur une trentaine d'années, ce fut un grand passionné de petit gibier de montagne.

Il a œuvré pour la chasse aux galliformes et la préservation de ses espèces emblématiques.

Cet homme discret et efficace responsable de la commission fédérale dédiée à la petite faune nous manquera.

Paix à son âme.

■ Jacques CHEVALLIER ■



Pilier de la FDC05, ou pendant plus de 40 ans il a œuvré pour que cette dernière se développe et soit solide financièrement.

Durant plus de trente années il a été Président Fédéral, et bon nombre d'entre nous l'on côtoyé, nous présentons à nouveau nos sincères condoléances à ses proches. Qu'il repose en paix.





Situation du GRAND GIBIER dans les Hautes-Alpes



ESPÈCES	Tendances d'évolution des populations (2017-2025)
CHEVREUIL	➔
CERF	➔
SANGLIER	➔
CHAMOIS	➔
MOUFLON	➔

La FDC 05 conduit des suivis de populations de grande faune sauvage sur le long terme afin de les gérer au mieux.

Les populations de cervidés sont suivies par indice nocturne. 48 circuits sont parcourus en véhicule pendant de mars et avril. 4 répétitions par circuit sont réalisées par 4 observateurs. Ce sont au total 192 sorties soit l'équivalent de 96 journées réalisées par des chasseurs bénévoles assistés de professionnels.

Chevreuil

Les populations sont stables à l'échelle départementale au cours des 9 dernières années avec des disparités selon les pays cynégétiques :

- **En hausse** : Embrunais, Grand Morgon, Gapençais, Basse Durance.
- **Stable** : Argentiérois, Baronnies, Beauchêne, Briançonnais, Bure, Céüse-Aujour, Champsaur, Rosannais, Valgaudemar.
- **En baisse** : Queyras.

Cerf

Les populations sont stables à l'échelle départementale au cours des 9 dernières années avec des disparités selon les pays cynégétiques :

- **En hausse** : Briançonnais, Valgaudemar, Céüse-Aujour.
- **Stable** : Argentiérois, Queyras, Embrunais, Grand Morgon, Bure, Beauchêne, Rosannais, Baronnies.
- **Populations "nouvelles"** : Basse Durance, Champsaur, Gapençais.

Chamois

Les populations sont suivies par indice ponctuel d'abondance (IPA) qui est en cours de déploiement : 237 points d'observation sont répartis sur 14 pays cynégétiques. 4 répétitions sont réalisées sur chaque point d'observation. Ce sont au total 948 sorties, soit l'équivalent de 474 journées consacrées au suivi des chamois.

Les tendances d'évolution des populations sont connues sur 10 pays cynégétiques bénéficiant d'un historique suffisamment important :

- **En hausse** : Briançonnais.
- **Stable** : Clarée-Guisane, Écrins, Béal Traversier, Queyras, Haut Champsaur, Dévoluy-Faraut, Haut Buëch.
- **En baisse** : Valgaudemar, Embrunais.

Mouflon

Depuis trois ans, un suivi IPA a été mis en place en collaboration avec l'Office National des Forêts sur la population de Chaudun-Sauvas, les résultats des trois premières années de suivi sont prometteurs.

On assiste à une extension de la population vers le massif du Dévoluy.

PLAN DE CHASSE

Retour d'expérience du bracelet "CEI"

Lors de la dernière saison cynégétique il a été instauré une nouvelle catégorie de bracelet plan de chasse pour le cerf.

Cette nouvelle catégorie dénommée cerf indéterminé "CEI", permet de prélever biche, bichette, faon et daguet. Elle a pour objectif de faciliter la réalisation du plan de chasse, notamment en fin de saison.

Les prélèvements avec le "CEI" sont composés pour : 44 % de daguets, 23 % de biches(ettes) et 33 % de faons lors de la saison dernière. Pour rappel, ce bracelet est destiné préférentiellement au prélèvement des femelles et des jeunes.

Nous vous rappelons que les registres de mise à disposition de bracelet grand gibier (obligatoires) sont disponibles uniquement en format numérique téléchargeable gratuitement sur l'espace adhérent (Circulaires/Votre association) de la FDC 05.

Par conséquent, la Fédération ne délivre plus de registre en format papier.

Sanglier

Les prélèvements sont relativement stables au cours des six dernières saisons cynégétiques. Toutefois on observe des fluctuations de + ou -20 % d'une année à l'autre. Ces variations sont à mettre en lien avec la biologie de l'espèce, reproduction, disponibilité alimentaire...

Les déprédations de sangliers sur les cultures agricoles et le montant d'indemnisation sont stables ces cinq dernières années. La FDC 05 poursuit son effort de prévention des dégâts agricoles avec en moyenne 175 hectares de clôture électrique subventionnées chaque année.

COLLECTE DES SOUS-PRODUITS DE GIBIERS

La FDC05 poursuit la mise en place du réseau de collecte des sous-produits issus du traitement de la venaison. Voici en quelques chiffres le dispositif déployé à l'échelle départementale :

- ▶ 21 points de collecte mis en place ces deux dernières années
- ▶ 50 territoires de chasse bénéficient du dispositif de collecte
- ▶ 30 tonnes de sous-produits de gibiers collectées en 2025.

Les détenteurs cynégétiques souhaitant mettre en place un point de collecte peuvent s'adresser à la fédération des chasseurs. Ce dispositif est financé à 70 % ou à 80 % selon le type de convention choisies.

Nous remercions l'ensemble des contributeurs aux suivis de populations d'ongulés sauvages.

Dominique GUILLET
Technicien grande faune - FDC 05





Suivi de la **GRANDE FAUNE** dans les Hautes-Alpes

Un **savoir-faire** et une **expertise** reconnus



Depuis près de 20 ans, la FDC 05 suit les populations de cerfs, chevreuils, chamois et mouflons sur l'ensemble des Hautes-Alpes à l'aide d'indicateurs de changement écologique (ICE).

Validés scientifiquement, les ICE permettent de détecter les variations environnementales et de gérer efficacement la grande faune sauvage et son environnement en conséquence.

L'expertise de la Fédération en la matière est largement reconnue, bien au-delà du département.

Les Hautes-Alpes comptent une grande diversité d'habitats naturels : haute montagne, terres agricoles, bocage, écosystèmes méditerranéens et d'espèces animales en particulier de grands herbivores sauvages : chevreuil, chamois, mouflons, bouquetins.

À cela s'ajoutent différents usages importants pour notre territoire : pastoralisme, exploitation forestière, tourisme, activités sportives etc.

Concilier biodiversité, équilibres biologiques et usages nécessite une connaissance fine des variations environnementales sur le terrain. Celle-ci doit s'appuyer sur des outils scientifiquement éprouvés.

Suivre la grande faune autrement

Les ICE sont des paramètres relativement simples et aisés à mesurer sur les animaux et les végétaux qui renseignent sur l'état d'équilibre entre les populations d'ongulés sauvages et leur environnement. Ils sont regroupés en trois familles :

- ▶ l'abondance relative des populations d'ongulés sauvages ;
- ▶ la condition physique des jeunes animaux prélevés à la chasse ;
- ▶ la pression des animaux sur la flore.

Le principe consiste à suivre en simultanée ces trois familles d'indicateurs pour mieux comprendre l'évolution des relations « ongulés-environnement » et adapter la gestion en conséquence.

Au début des années 2000, la FDC 05 a déployé progressivement avec l'aide de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS devenu OFB) et de l'Observatoire de la Grande Faune et de ses Habitats (OGFH) un dispositif de suivi par ICE sur les 14 pays cynégétiques du département.

Ce dispositif comprend les indicateurs suivants suivis rigoureusement chaque année selon les protocoles scientifiques en vigueur :

➔ **Indice nocturne (IN) et indice ponctuel d'abondance (IPA)**

48 circuits de 30 km chacun sont parcourus 4 fois en véhicule de nuit (en phase d'activité des animaux) par des observateurs munis de jumelles et de projecteurs lumineux. Le nombre moyen de cerfs et de chevreuils observés par km traduit ainsi au fil des années un bon indice de l'évolution de l'abondance relative des populations. Pour le chamois et le mouflon, la FDC 05 dispose d'un réseau de 237 points d'observation parcourus 4 fois à l'aube ou en soirée.

➔ **Masse corporelle des jeunes (MC)**

Dans les Hautes-Alpes, tous les ongulés prélevés font l'objet d'un constat de tir numérique et les jeunes animaux sont systématiquement pesés avec précision ce qui représente un échantillon d'environ 1 200 animaux. L'évolution du poids moyen des jeunes renseigne sur la condition physique des ongulés en lien avec leur environnement.

➔ **Pression sur la flore**

(indice d'abrouissement et de consommation)

500 placettes réparties sur trois pays à enjeu sylvicole fort : le Beauchêne, le Queyras et le Briançonnais permettent de suivre la pression des ongulés sur la flore forestière.

La consommation de différentes essences forestières par les ongulés (sapin, hêtre mélèze, pins etc.) est ainsi mesurée précisément dans l'espace et dans le temps.



Une gestion adaptative, basée sur des données de terrain

Une fois collectées et analysées, les informations sont synthétisées sous forme de tableaux de bord et partagées avec les organismes gestionnaires (chambre d'agriculture, ONF, CNPF etc.) afin de définir les orientations de gestion et les plans de chasse.

Le système fonctionne ensuite comme une boucle vertueuse : les décisions prises produisent des effets sur le terrain, lesquels sont mesurés par les ICE... avant d'adapter à nouveau la gestion si nécessaire.

Une aventure collective reconnue bien au-delà du département

Derrière les chiffres et les graphiques, il y a avant tout des femmes et des hommes, professionnels et bénévoles, tous passionnés. Au fil des années, un véritable réseau d'observateurs s'est structuré. La FDC 05 a su fédérer les chasseurs, construire des partenariats

techniques solides et installer durablement un véritable suivi scientifique sur le terrain. Aujourd'hui, l'expérience haut-alpine est régulièrement citée en exemple au niveau national. Une reconnaissance méritée pour tous ceux qui, depuis vingt ans s'investissent dans le recueil des données sur le terrain. Que tous soient vivement remerciés pour leur contribution au fil des années.

Derrière les ICE une volonté commune demeure, celle de mieux connaître la faune sauvage et son environnement pour mieux gérer la biodiversité.

Thierry CHEVRIER
Dominique GUILLET - FDC 05



BOUCHERIE

CHARCUTERIE · TRAITEUR

La SAB, 2 adresses



17 rue des lampiers
Espace Sud
05100 BRIANÇON
Tél. 04.92.23.10.09



5 avenue de Vallouise
05120
L'ARGENTIÈRE LA BESSÉE
Tél. : 04.92.23.20.66

www.alpinedeboucherie.fr

Prochaine foire au porc du 16 au 28 novembre 2026





Situation du PETIT GIBIER dans les Hautes-Alpes



ESPÈCES	Niveau actuel des populations	Tendances d'évolution des populations (3 dernières années)
LIÈVRE	Bon	➔
BÉCASSE	Moyen	➔
TURDIDÉS	Moyen	➔
TÉTRAS-LYRE	Moyen	➔
PERDRIX BARTAVELLE	Moyen	➔

Lièvre commun

Les suivis nocturnes du printemps ont montré une stabilité des effectifs sur la majorité des circuits.

Tétras-lyre

La continuité des comptages de printemps mis en place l'année précédente, apporte des données permettant de confirmer le bon état des populations avec des densités normales.

Perdrix bartavelle

Comme pour le tétras-lyre, le maintien de tout les sites de comptage permet de confirmer le bon état, voir le très bon état des populations dans certains secteurs.

Lecture d'ailes

Un outil essentiel pour connaître la bécasse des bois

La FDC 05 et le CNB 05 poursuivent leurs actions en faveur de la connaissance et de la gestion durable de la bécasse des bois. La collecte des ailes prélevées constitue un élément clé de ce suivi scientifique.

Grâce à leur lecture, il est possible de déterminer l'âge des oiseaux et d'obtenir de précieuses informations sur la réussite de la reproduction annuelle.

La participation des chasseurs est donc essentielle. Chaque aile collectée contribue à enrichir les suivis scientifiques menés depuis de nombreuses années et permet d'améliorer la gestion de cette espèce emblématique de nos territoires.

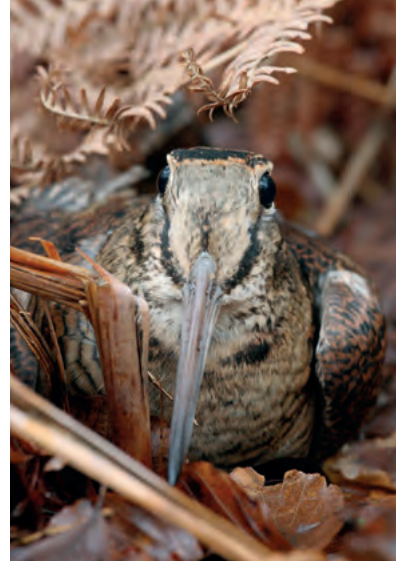
Afin de faire découvrir cette méthode au plus grand nombre, une **soirée de formation à la lecture d'ailes** sera organisée au siège de la FDC 05 au cours de l'hiver prochain. Ouverte à tous les chasseurs intéressés, elle permettra d'apprendre à reconnaître les différents critères utilisés pour déterminer l'âge des oiseaux et

de mieux comprendre l'intérêt de cette démarche.

En complément, le CNB 05 proposera également une **journée de chasse découverte de la bécasse**, destinée en priorité aux jeunes chasseurs. Cette rencontre sera l'occasion d'échanger avec les adhérents du club, de découvrir les spécificités de cette chasse passionnante et de sensibiliser les participants à l'importance du suivi scientifique de l'espèce.

Ramener ses ailes à la Fédération, participer aux formations et s'impliquer dans les suivis : autant d'actions simples qui contribuent à une meilleure connaissance et à la préservation de la bécasse des bois.

Garance DONJON
Technicienne petit gibier - FDC 05



CAMPAGNE D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DE LA CHASSE
POUR LA SAISON CYNÉGÉTIQUE 2026-2027

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 05-2026-05-26-00001

ARTICLE 1 : Dates ouverture et fermeture générales : La période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée pour le département des Hautes-Alpes, du dimanche 13 septembre 2026 à 7 heures au dimanche 10 janvier 2027 jusqu'à une heure après le coucher du soleil. La chasse est interdite le vendredi pour toutes les espèces et en tous lieux. La chasse est autorisée les jours fériés sauf si le jour férié est un vendredi. La chasse au vol est ouverte à compter de la date d'ouverture générale de la chasse dans le département des Hautes-Alpes jusqu'au dernier jour de février 2027.

ARTICLE 2 : Périodes, jours de chasse, modalités et conditions particulières à certaines espèces de gibier : Par dérogation aux dispositions ci-dessus, les espèces de gibier figurant au tableau ci-après ne peuvent être chassées que pendant les périodes et aux conditions spécifiques de chasse suivantes fixées par décision fédérale individuelle d'attribution du plan de chasse et arrêté préfectoral instaurant un plan de gestion cynégétique pour certaines espèces :



PREFET
DES HAUTES-ALPES

GRAND GIBIER – ONGULÉS DE MONTAGNE - Seule l'utilisation des munitions à balles ou flèches avec pointes de chasse à lames est autorisée				
Espèces	Territoires concernés	Dates d'ouverture	Dates de fermeture	Modes et jours autorisés
CHAMOIS	PAYS CYNÉGÉTIQUES « ONGULÉS DE MONTAGNES » N° 1 A 13 ET N° 16	01/09/2026	30/11/2026	Chasse à l'arc ou à l'approche tous les jours (sauf le vendredi)
	PAYS CYNÉGÉTIQUES « ONGULÉS DE MONTAGNES » N° 14, 15, 17, 18 ET 19	01/10/2026	10/01/2027	
MOUFLON	PAYS CYNÉGÉTIQUES « ONGULÉS DE MONTAGNES » N° 1 A 13 ET N° 16	01/09/2026	30/11/2026	Chasse à l'arc ou à l'approche tous les jours (sauf le vendredi)
	PAYS CYNÉGÉTIQUES « ONGULÉS DE MONTAGNES » N° 14, 15, 17, 18 ET 19	01/10/2026	10/01/2027	
GRAND GIBIER – CERVIDÉS – Seule l'utilisation des munitions à balles ou flèches avec pointes de chasse à lames est autorisée				
Espèces	Dates d'ouverture	Dates de fermeture	Modes et jours autorisés	
BROCARD	01/07/2026 pour ouverture anticipée	31/08/2026	Chasse à l'arc ou à l'approche tous les jours (sauf le vendredi)	
CHEVREUIL	01/09/2026	12/09/2026	Chasse à l'arc ou à l'approche tous les jours (sauf le vendredi)	
	générale 13/09/2026	31/01/2027	Tous modes de chasse tous les jours (sauf le vendredi)	
CERF ÉLAPHE	01/09/2026 pour ouverture anticipée	12/09/2026	Chasse à l'arc ou à l'approche tous les jours (sauf le vendredi)	
	Ouverture générale 13/09/2026	31/01/2027	Tous modes de chasse tous les jours (sauf le vendredi)	
DAIM	Ouverture générale 13/09/2026	31/01/2027	Tous modes de chasse tous les jours (sauf le vendredi)	
GRAND GIBIER – SANGLIER				
Espèces	Territoires concernés	Dates d'ouverture	Dates de fermeture	Modes et jours autorisés
SANGLIER	ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT	01/06/2026	12/09/2026	Chasse à l'arc ou à l'approche Tous les jours sauf le vendredi
		15/08/2026	12/09/2026	Chasse en battue mercredi, samedi, dimanche
		13/09/2026	31/01/2027	Tous modes de chasse tous les jours (sauf le vendredi)
	PAYS CYNÉGÉTIQUES « CERVIDÉS » N° 6 A 14	01/02/2027	28/02/2027	Chasse en battue uniquement mercredi, samedi, dimanche
	ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT	01/03/2027	31/03/2027	Chasse à l'arc ou à l'approche Tous les jours sauf le vendredi
PETIT GIBIER – GIBIER DE MONTAGNE - TIR À BALLE INTERDIT				
Espèces	Dates d'ouverture	Dates de fermeture	Modes et jours autorisés	
GALLIFORMES DE MONTAGNE	TÉTRAS-LYRE	NON CHASSÉ	Plan de chasse nul.	
	PERDRIX BARTAGNELLE			
	LAGOPÈDE ALPIN			

MAMMIFÈRES DE MONTAGNE	GÉLINOTTE DES BOIS	Ouverture générale 13/09/2026	11/11/2026	Chasse autorisée : les lundi, mercredi, samedi et dimanche et jours fêrés (sauf le vendredi)		Dérèrage interdit. Prélèvement limité à une pièce par jour et par chasseur. Concernant le marquage, se référer au plan de gestion cynégétique « petite faune ».
	MAINTOUTTE DES ALPES LIEVRE VARIABLE					
PETIT GIBIER - TIR À BALLE INTERDIT - Renseigner le carnet de prélèvement nominatif comme indiqué dans l'article 3 du présent arrêté						
PETIT GIBIER DE PLAINE	Espèces	Dates d'ouverture	Dates de fermeture	Modes et jours autorisés		EXTRAIT DES CONDITIONS SPÉCIFIQUES - Fixées par le plan de gestion cynégétique « petite faune ». Pour la CHASSE EN TEMPS DE NEIGE, se reporter à l'article 8 du présent arrêté.
	LÈVRE COMMUN		Troisième dimanche de décembre 20/12/2026			Prélèvement limité à un par jour et par chasseur. Concernant le marquage, se référer au plan de gestion cynégétique « petite faune ».
	LAPIN DE GARENNE	Ouverture générale 13/09/2026	Premier dimanche de décembre 06/12/2026	Chasse autorisée les lundi, mercredi, samedi, dimanche et jours fêrés (sauf le vendredi)		
	FAISAN		Fermeture Générale 10/01/2027			
GIBIER D'EAU	PERDRIX ROUGE	Ouverture générale 13/09/2026	11/11/2026			Prélèvement limité à 2 oiseaux par jour et par chasseur. Concernant les lâchers et le marquage : se référer au plan de gestion cynégétique « petite faune ».
	PERDRIX GRISE					
GIBIER D'EAU		Selon l'arrêté ministériel du 24 mars 2006	Selon l'arrêté ministériel du 19 janvier 2009	Les modalités pour les jours de chasse se trouvent dans le plan de gestion cynégétique « petite faune » en vigueur.		Se référer aux arrêtés ministériels : Arrêté du 24 mars 2006 relatif à l'ouverture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau - Arrêté du 19 janvier 2009 relatif aux dates de fermeture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau - Plan de gestion cynégétique « petite faune » en vigueur.
	PETIT GIBIER – GIBIER DE PASSAGE – TIR À BALLE INTERDIT - Renseigner le carnet de prélèvement nominatif comme indiqué dans l'article 3 du présent arrêté					
BÉCASSE DES BOIS	Espèces	Dates d'ouverture	Dates de fermeture	Modes et jours autorisés		EXTRAIT DES CONDITIONS SPÉCIFIQUES - Fixées par le plan de gestion cynégétique « petite faune ». LA CHASSE EN TEMPS DE NEIGE EST INTERDITE, selon l'article 8 du présent arrêté.
		Ouverture générale 13/09/2026	31/10/2026	Chasse autorisée les lundi, mercredi, samedi et dimanche		Prélèvement limité à 3 oiseaux par jour et par chasseur sur le département et à 30 oiseaux par saison cynégétique et par chasseur sur l'ensemble du territoire national. Dès qu'un oiseau est prélevé, sur le lieu même du prélèvement, le chasseur doit lui apposer un bracelet et indiquer la date de prélèvement sur le carnet bécasse ou bien l'enregistrer sur l'application ChassAdapt.
		01/11/2026	20/02/2027	Chasse autorisée tous les jours sauf le vendredi		Après la fermeture générale, la chasse n'est autorisée que dans les bois de plus de 3 hectares uniquement avec un chien des groupes 7 ou 8, dits chiens d'arrêt ou de rapport, muni d'un collier à gérolets.
AUTRES OISEAUX DE PASSAGE		Selon l'arrêté ministériel du 24 mars 2006	Selon l'arrêté ministériel du 19 janvier 2009	Les modalités pour les jours de chasse se trouvent dans le plan de gestion cynégétique « petite faune » en vigueur.		Se référer aux arrêtés ministériels : Arrêté du 24 mars 2006 relatif à l'ouverture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau - Arrêté du 19 janvier 2009 relatif aux dates de fermeture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau - Plan de gestion cynégétique « petite faune » en vigueur.
AUTRES GIBIERS						
BLAIREAU - FOUINE - MARTRE CORNEILLE NOIRE - PIE BAVARDE ÉTOURNEAU SANSONNET GEAI DES CHÊNES	Espèces	Dates d'ouverture	Dates de fermeture	Modes et jours autorisés		EXTRAIT DES CONDITIONS SPÉCIFIQUES - Fixées par le plan de gestion cynégétique « petite faune ». LA CHASSE EN TEMPS DE NEIGE EST INTERDITE, selon l'article 8 du présent arrêté.
		Ouverture générale 13/09/2026	10/01/2027	Chasse autorisée : les lundi, mercredi, samedi, dimanche et jours fêrés (sauf le vendredi)		TIR À BALLE INTERDIT à l'exception du blaireau.
		Ouverture générale 13/09/2026	31/10/2026	Chasse autorisée : les lundi, mercredi, samedi, dimanche et jours fêrés (sauf le vendredi)		Renseigner le carnet de prélèvement nominatif comme indiqué dans l'article 3 du présent arrêté.
		01/11/2026	20/02/2027	Chasse autorisée tous les jours et jours fêrés à l'exception du vendredi		
RENARD		01/07/2026	12/09/2026	Chasse autorisée tous les jours sauf le vendredi		Le tir occasionnel du renard pourra être réalisé par toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier avant l'ouverture générale dans les conditions spécifiques prévues dans le présent arrêté.
		Ouverture générale 13/09/2026	31/01/2027	Chasse autorisée tous les jours sauf le vendredi		
		01/02/2027	Dernier jour de février 28/02/2027	Chasse autorisée mercredi, samedi, dimanche		Uniquement lors des battues spécifiques au grand gibier, le tir du renard est autorisé uniquement à balles ou à flèches avec pointes de chasse à lames.

ARTICLE 3 - Carnet de prélèvement nominatif
Un carnet de prélèvement nominatif petit gibier a été instauré dans le département des Hautes-Alpes. Les carnets sont délivrés annuellement par la fédération départementale des chasseurs des Hautes-Alpes. Le retour de ces carnets à la fédération départementale des chasseurs est obligatoire avant le 1^{er} mars de la saison en cours.
Tout prélèvement de petit gibier soumis à PNA (hors bécasse des bois si utilisation de l'application dédiée) doit être, sur le lieu même de la capture et préalablement à tout transport, mentionné à l'ence indélébile, dans ce carnet de prélèvement nominatif. Ce dernier doit être présenté à toute réquisition des agents chargés de la police de la chasse.
En cas de non-retour, ce carnet sera facturé 20 € à son bénéficiaire par la fédération départementale des chasseurs des Hautes-Alpes l'année suivante.

ARTICLE 4 - Interdiction de tir des ongulés marqués
Le tir des ongulés porteur d'un système de marquage est interdit, sauf à titre dérogatoire.

ARTICLE 5 - Définition et organisation de la chasse à l'approche ou à l'affût du grand gibier

- La chasse à l'approche ou à l'affût s'effectue sans chien.
- Elle est individuelle à l'exception du chamois, du cerf et du mouflon pour lesquels une équipe de 2 chasseurs est autorisée.

ARTICLE 6 - Modalités d'exécution des plans de chasse du grand gibier

- Tout bracelet sera retiré la veille ou le jour même auprès du responsable du plan de chasse ou de son représentant, et en cas de non utilisation, sera restitué à la fin de chaque journée de chasse au responsable du plan de chasse ou à son représentant.
- Présentation obligatoire le jour même des animaux prélevés ou des parties permettant d'identifier l'espèce, le sexe et la classe d'âge au responsable du plan de chasse ou à son représentant, dans un lieu défini sur le territoire de la Société de Chasse et dont l'adresse doit être communiquée à la Fédération Départementale des Chasseurs et au Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité. Un registre d'exécution de ce plan délivré par la fédération départementale des chasseurs des Hautes-Alpes, sera ouvert et tenu à jour. Ce registre devra être présenté à tout agent habilité à constater des infractions en matière de police de la chasse.
- Saisie obligatoire du constat de tir de chaque grand gibier soumis à plan de chasse prélevé, sur l'espace adhérent de la fédération des chasseurs des

ARTICLE 7 - Chasse au vol
Les bénéficiaires d'une autorisation de détention, de transport et d'utilisation de rapaces pour la chasse au vol, devront adresser à la fédération départementale des chasseurs un bilan de leurs prélèvements avant le 15 mars 2027.

ARTICLE 8 - Chasse en temps de neige
La chasse en temps de neige est interdite.
Touefois, à titre dérogatoire, sont autorisées en temps de neige pour la saison de chasse 2026 - 2027 :

- la chasse du sanglier est autorisée en temps de neige sur l'ensemble des pays cynégétiques du département (conformément à l'article 11 du plan de gestion cynégétique « sanglier »), dans les conditions suivantes :
 - en chasse collective, à l'affût ou à l'approche, dans le cadre de l'exécution d'un plan de chasse individuel.
- l'exécution des plans de chasse mouflon, chamois, cerf, chevreuil et dam ;

ARTICLE 9 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Marseille, 31 rue Jean-François Leca 13 002 Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 10 - Le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes, la sous-préfète de l'arrondissement de Briançon, le directeur départemental des territoires des Hautes-Alpes, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, le directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts, le commandant du groupement de gendarmerie, ainsi que toutes les personnes qui sont habilitées à constater les infractions en matière de police de la chasse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans toutes les communes par les soins des maires, et dont copie sera adressée au président de la fédération départementale des chasseurs des Hautes-Alpes.

Le préfet



Société

La **chasse** en France : freins, attentes et perspectives

En France, la chasse n'est pas en déclin : elle est en mutation. C'est ce que révèle une étude récente de l'IFOP, menée auprès de 3000 Français et de plus de 9000 anciens chasseurs. La pratique conserve un potentiel d'attractivité fort, à condition de lever les freins qui pèsent sur son accessibilité et son image.



Pourquoi quitte-t-on la chasse ?

Contrairement aux idées reçues, l'abandon de la chasse n'est pas lié à une opposition idéologique, mais à des contraintes matérielles et organisationnelles.

Voici les trois raisons principales invoquées par les anciens chasseurs :

- ▶ **Le coût global (28 %)** : permis, validation, action de chasse, équipement, chien, déplacements... La facture peut rapidement devenir dissuasive, surtout pour les jeunes actifs ou les familles ;
- ▶ **La santé et la condition physique (26 %)** : une réalité particulièrement marquée chez les chasseurs âgés, pour qui la mobilité réduite ou les problèmes de santé deviennent un obstacle ;
- ▶ **La baisse du petit gibier (25 %)** : un constat qui résonne fortement dans les territoires ruraux, où l'évolution des milieux naturels impacte directement les pratiques traditionnelles.

➔ D'AUTRES FACTEURS ENTRENT EN JEU :

- ▶ le manque de temps (familial ou professionnel) ;
- ▶ la difficulté à s'intégrer dans une équipe ;
- ▶ l'éloignement géographique des territoires de chasse ;
- ▶ une ambiance parfois peu accueillante au sein de certaines équipes.

Un vivier de retour existe

54 % des anciens chasseurs envisagent de reprendre un jour et ce chiffre explose chez les moins de 50 ans (jusqu'à 81 % d'entre eux pour les contraintes professionnelles). Trois profils se dégagent parmi ceux qui pourraient revenir :

- 1 "Le **contraint professionnel**" : il a mis la chasse de côté faute de temps, mais 81 % d'entre eux envisagent de reprendre dès que leur emploi du temps le permettra.

- 2 "L'**exclu économique**" : attaché à la pratique, il est freiné par le budget. 65 % seraient prêts à revenir si les coûts baissaient.

- 3 "Le **contraint familial**" : jeunes enfants, vie active intense... La chasse reviendra quand les enfants seront plus grands (74 % de propension à reprendre).

Des prospects à conquérir

7 % des Français seraient aujourd'hui prêts à se mettre à la chasse. Qui sont-ils ?

- ▶ Majoritairement des hommes, mais avec une présence féminine non négligeable (30 % des prospects).
- ▶ Souvent âgés de moins de 50 ans.
- ▶ Proches de la nature : 56 % sont en contact avec elle au moins une fois par semaine.
- ▶ Pratiquants d'activités outdoor (randonnée, VTT, etc.).
- ▶ Ayant déjà un chasseur dans leur entourage (59 % d'entre eux).

Comment les attirer ?

L'étude le confirme : on entre dans la chasse par la rencontre. L'immense majorité des nouveaux venus franchit le pas grâce à un contact humain : un ami, un voisin, un collègue, un membre de la famille.

Les freins à lever pour les nouveaux venus

Malgré cet intérêt, trois obstacles majeurs persistent :

1 Une **image de communauté fermée**

- ▶ "Est-ce que je vais être accepté ?" : beaucoup craignent de ne pas trouver leur place dans un groupe de chasseurs, par peur de déranger ou de ne pas être à la hauteur.
- ▶ Stéréotypes tenaces : ambiance trop masculine, manque de diversité générationnelle, ou au contraire, image d'un milieu "élitiste" (Range Rover et Barbour...).

② Une pratique jugée complexe

- ▶ Le permis de chasser est encore méconnu : certains ignorent même son existence !
- ▶ L'idée que la chasse est réservée à "ceux qui sont nés dedans" persiste.

③ Le regard social

- ▶ Crainte de devoir se justifier en permanence, y compris auprès de ses proches.
- ▶ "Je n'ai pas envie de défendre la chasse, je n'ai pas assez d'arguments." (Témoignage d'un prospect, 27 ans).

Ce que recherchent les nouveaux chasseurs

Les motivations des prospects sont diverses et modernes :

- ▶ **le sport nature** : pratiquer une activité physique en plein air ;
- ▶ **le local et l'autonomie alimentaire** : consommer une viande sauvage, durable et locale ;
- ▶ **la convivialité rurale** : partager des moments avec des proches, s'intégrer à la vie sociale des villages ;
- ▶ **la relation homme-chien** : travailler en complicité avec son animal.

➔ TROIS PISTES POUR L'AVENIR DE LA CHASSE

Face à ces constats, l'étude propose **trois leviers d'action** pour les fédérations et les chasseurs :

- ① **Ouvrir davantage** : journées découverte, invitations etc.
- ② **Mieux expliquer** : rendre le parcours d'apprentissage davantage visible, démystifier la pratique.
- ③ **Incarner positivement la chasse** : ambassadeurs grand public, partage etc.

FDC 05



UNE OPPORTUNITÉ POUR LES HAUTES-ALPES

Dans notre département, où la chasse reste profondément liée au territoire, cette étude rappelle que l'avenir de la chasse se construira autant sur l'accueil que sur la transmission. Inviter un jeune à accompagner une sortie, expliquer la gestion, partager un moment après la chasse... Ces gestes simples peuvent faire naître des vocations. À nous collectivement d'ouvrir dès aujourd'hui les portes aux chasseurs de demain.



L'ASSUREUR DES CHASSEURS

👍 SPÉCIALISTE DES ASSURANCES CHASSE

- Dommages aux chiens
- Accidents Corporels
- Abri de chasse
- Responsabilité Civile Organisateur de chasse (ACCA, société de chasse, chasse privée, etc...)
- Protection Juridique

Nous contacter :

Tél. 03 81 25 01 10

Mail : terrassur@terrassur.fr



Souscrire en ligne :

<https://terrassur.jassuremonreseau.fr/>



TERRASSUR COURTAGE Marque du Groupe Diot-Siaci. Siège social : 5 bis boulevard Jean Jaurès - BP 1915 - 45009 Orléans Cedex 1. SAS - Capital : 50 000 € - RCS ORLEANS 882 756 141 N° TVA FR43882756141
Société indirectement détenue à plus de 10% par Groupama Paris Val de Loire. Société qui effectue plus de 33% de son chiffre d'affaires annuel avec Groupama Paris Val de Loire - SIREN 382 285 260 RCS NANTERRE
N° Orias : 20003176 - www.orias.fr - Sous le contrôle de l'ACPR - 4, Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09 - France. Réclamations : reclamation@terrassur.com Terrassur courtage - Service réclamation - 11 RUE DU PROFESSEUR TREMOLIERES 25800 VALDAHON. Si vous restez en désaccord avec la réponse apportée, la Médiation de l'Assurance peut être saisie par courrier : TSA 50110 - 75441 Paris cedex 09



ICI, les chasseurs sèment la biodiversité

Fédération Départementale des Chasseurs

du Var (83)

Aménagement en cours Cultures faunistiques



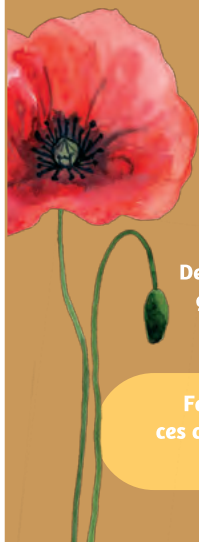
Des semences essentielles pour préserver la faune locale



Les cultures faunistiques, semées à faible densité, contribuent à diversifier les paysages et créent des **alternances d'habitats**. Les fleurs, fruits et graines qui en résultent (flore des champs, plantes messicoles...), le couvert végétal, les insectes qui s'installent, sont une extraordinaire source d'alimentation pour les petits mammifères (chauves-souris, hérissons...),

passereaux (alouettes, traquets, coquevis...) et autres oiseaux (cailles, perdrix...). **Avec eux, c'est toute la chaîne alimentaire qui prospère.** Par la suite, ces cultures laissent la place à une végétation spontanée riche en espèces et offrent à la faune locale un couvert et une nourriture diversifiée et abondante, indispensables en hiver et lors des périodes de reproduction.

Des bienfaits multiples pour la faune



Des sources de nourriture :
graines, parties vertes,
fleurs, insectes...



Des sites de nidification,
de reproduction
et d'hivernage



Des zones
de refuge



Favorables à la faune,
ces cultures offrent aussi
d'autres avantages

- Captage des eaux de ruissellement et intrants habituellement lessivés.
- Maintien des milieux ouverts, avec un risque d'incendie amoindri.
- Maintien des potentialités agricoles en améliorant la fertilité et l'aération des sols.



Formation

COMMENT S'INSCRIRE au permis de chasser ?



1 Contacter la **FDC 05** au **04 92 51 33 62** pour connaître les sessions disponibles et obtenir le cerfa.

2 Se connecter au site officiel de l'OFB : **<https://permischasser.ofb.fr/>** pour s'inscrire à l'examen et régler votre futur titre permanent par virement ou carte bancaire à L'OFB.

3 Une fois votre inscription ou réinscription effectuée en ligne, **vous devez adresser** votre dossier ainsi que toutes les pièces justificatives demandées **par courrier postal** à la FDC 05, 62 route de Sainte Marguerite 05010 Gap cedex :

- ➔ le **cerfa n° 13945*05** rempli et imprimé ;
- ➔ le **certificat médical** qui se trouve au **verso** du cerfa (daté de moins de deux mois au jour de votre inscription). **Signature et cachet du médecin obligatoire. Il aura une validité de 1 an ;**
- ➔ **deux photos d'identité récentes** (moins de 6 mois), **normalisées** (format 35 x 45 mm, couleur, visage couvrant 80 % de la photo) **et identiques ;**
- ➔ **une copie de la carte d'identité recto/verso** (sur une même page) ou **passport en cours de validité ;**
- ➔ **les documents** relatifs aux **obligations du service national** : **entre 16 et 18 ans** : attestation de recensement ou **entre 18 et 25 ans** : certificat de participation à la "journée défense et citoyenneté" ;
- ➔ un chèque de **30 €** à l'ordre de "FDC 05" pour les formations théoriques et pratiques ;
- ➔ un chèque de caution de **50 €** à l'ordre de "FDC 05", qui sera restitué aux candidats présents aux deux formations ou absents pour cas de force majeure (certificat médical...).

BIOSÉCURITÉ

LES CHASSEURS TOUS CONCERNÉS !

Tout chasseur joue un rôle primordial dans le contrôle des maladies communes aux animaux domestiques et aux animaux sauvages.

Fédération Nationale des Chasseurs

1 À LA CHASSE : DES RÈGLES D'HYGIÈNE SIMPLES À APPLIQUER !



Je lave mes vêtements de chasse régulièrement.



Je nettoie régulièrement mon véhicule (à l'intérieur comme à l'extérieur).



Je porte des gants quand je manipule la venaison.



Je nettoie mes bottes et mon matériel à l'eau savonneuse.

J'HABITE PRÈS OU DANS D'UNE ZONE DANS LAQUELLE UNE MALADIE ATTEINT LE GIBIER :

JE RENFORCE LES RÈGLES D'HYGIÈNE



Je m'équipe de matériel de nettoyage (type lave-botte), d'un pulvérisateur et de désinfectant.



Après avoir enlevé toutes traces de terre, boue, sang par un bon nettoyage, je pulvérise du désinfectant sur mes bottes et bas de caisse.



Je ne pénètre pas dans un élevage dans les 48h après la chasse.



En aucun cas, mon matériel de chasse et mon véhicule ne doivent être introduit dans un élevage.



Je ne donne pas de déchets alimentaires à manger à des sangliers ou à des porcs.

2 CHASSE ET ÉLEVAGE : DEUX ACTIVITÉS QUI DOIVENT ÊTRE STRICTEMENT SÉPARÉES



3 J'OBSERVE UNE MORTALITÉ ANORMALE : JE DONNE L'ALERTE !

Je contacte sans délai mon interlocuteur SAGIR si j'observe des mortalités ou des comportements anormaux.



4 JE PARS CHASSER À L'ÉTRANGER : QUELLES PRÉCAUTIONS ?

Je m'informe avant de partir sur le contexte sanitaire des zones dans lesquelles je souhaite me rendre.

En cas de voyage à proximité d'une zone dans laquelle une maladie atteint le gibier :

- Je n'emmène pas mes chiens
- Je ne ramène pas de venaison, ni de trophées
- Je nettoie tout mon matériel (véhicule, vêtements, couteaux, bottes...)



Je m'assure que leur matériel et leur véhicule ont été nettoyés avant leur arrivée et avant de rentrer chez eux.

5 J'ACCUEILLE DES CHASSEURS DE L'ÉTRANGER :



J'échange avec eux sur la présence de dangers sanitaires éventuels dans la zone d'où ils viennent.

Sécurité à la chasse :

DÉCHARGER ET OUVRIR SON ARME

Lors de rencontres (promeneurs, chasseurs),
lors du passage d'obstacle,
lorsque l'on détache son chien, etc.



ÊTRE VIGILANT

Surveiller son
environnement
en permanence.

ÊTRE VISIBLE

Porter
des vêtements
de couleur vive
même quand
ils ne sont pas
obligatoires.



MAÎTRISER SON TIR

Tir debout, fichant
(vers le sol)
et à courte
distance
(max. 30 m).

MANIPULER L'ARME CHARGÉE AVEC PRÉCAUTION

Ne pas laisser
le doigt sur la détente
en dehors du tir,
ne jamais pointer
vers les promeneurs,
chasseurs, habitations,
ou voies publiques,
ne jamais courir avec.

Poste de tir



CHASSE AU GRAND GIBIER EN BATTUE : LA RÈGLE DES 30

Lorsque le chasseur prend
son poste de tir, il doit définir
une zone de tir sécurisée,
en tenant compte
de son environnement.
Celle-ci est comprise
entre deux angles de 30°.



www.fdc05.com



Associations

ACA 05 Chasse à l'Arc

UNE PASSION ACCESSIBLE
À TOUS AVEC L'ACA 05



Observer la nature sous un nouvel angle, approcher le gibier au plus près, relever un défi millénaire, apprendre la patience et la maîtrise de soi, profiter de la chasse sans utiliser d'arme à feu... Voici ce que

les chasseurs à l'arc répondent quand on leur demande : pourquoi l'arc plutôt que la carabine ?

Chaque année, nous sommes de plus en plus nombreux à être séduits par cette pratique authentique, riche en sensations, et proche de la nature. Débuter la chasse à l'arc dans de bonnes conditions est à la portée de tous... à condition d'être bien accompagné !

Active dans les Hautes-Alpes depuis 2007, l'ACA 05 est une communauté de passionnés de nature, de chasse à l'arc, et surtout de bons moments partagés.

→ VOUS SOUHAITEZ DÉCOUVRIR LA CHASSE À L'ARC ?

L'Association des Chasseurs à l'Arc se fera un plaisir de vous expliquer en détail les spécificités de notre mode de chasse lors d'une journée découverte.

Ouverte à tous, elle permet de découvrir l'équipement et de s'initier à son maniement dans le respect des règles de sécurité et d'éthique de la chasse.

→ VOUS VENEZ DE FINIR VOTRE FORMATION DE CHASSEUR À L'ARC ?

L'ACA05 est là pour vous accompagner : conseils sur l'équipement, réglage du matériel, découverte de nouveaux territoires... Avant d'être des archers expérimentés, nous avons aussi débuté ! Nous savons donc à quel point la transmission du savoir-faire, dans une ambiance conviviale, est la clé d'une nouvelle passion.

→ VOUS ÊTES UN CHASSEUR À L'ARC EXPÉRIMENTÉ ?

Intégrez un réseau de passionnés, partagez vos expériences, découvrez de nouveaux secteurs, transmettez votre passion : rejoignez-nous !

→ VOUS ÊTES RESPONSABLE D'ACCA ?

De par ses spécificités, la chasse à l'arc est possible sur certains territoires dont la configuration n'autorise pas l'utilisation d'arme à feu. Nous vous invitons à envisager l'ouverture de ces secteurs difficiles aux archers : l'ACA05 est disponible pour en discuter.

Rejoindre l'Association des Chasseurs à l'Arc des Hautes-Alpes, c'est intégrer un réseau de passionnés, participer à des sorties en pleine nature, et valoriser une pratique respectueuse de l'environnement.

Mikael ALLARD, Président de l'ACA 05
acahautesalpes@gmail.com



ADCGG 05



L'ADCGG 05, "antenne" départementale de l'Association Nationale des Chasseurs de Grand

Gibier (ANCGG), a pour vocation de promouvoir une chasse responsable qui prenne en compte l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, qui respecte la biodiversité et qui puisse permettre de valoriser l'image de la chasse afin qu'elle puisse trouver une juste place dans notre société.

Elle a donc pour souci ambitieux de mettre en place des activités qui devront contribuer à augmenter le niveau de connaissance et de compétence du chasseur dans différents domaines :

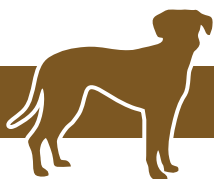
- améliorer les connaissances cynégétiques sur les espèces, leur gestion à mettre au service de la pratique d'une chasse raisonnée : participation à des manifestations locales par l'organisation d'expositions ou de conférences, préparation (en "visio" et en présentiel) et passation du Brevet Grand Gibier...
- améliorer les compétences : organisation et encadrement de séances de tir (cibles et sanglier courant) avec pour objectif de permettre au chasseur de manipuler son arme, d'améliorer son tir et de l'exécuter en toute sécurité : 7 séances au stand de tir de la Fédération chaque année

L'ADCGG 05 est une association de chasseurs au service des chasseurs : alors consulter le site de l'ANCGG (ancgg.org) et le site de l'AD 05 et n'hésitez pas à nous contacter (lio.raimbault@gmail.com) et à adhérer...

Lionel RAIMBAULT, Président de l'ADCGG 05
lio.raimbault@gmail.com

TRACERF

La Traçabilité du gibier



I UDU CR 05

Les 2 et 3 mai 2026, les bénévoles de l'UDUCR 05 en collaboration avec l'UNUCR ont organisé la formation de 36

stagiaires à la conduite d'un chien de rouge.

Le stage s'est déroulé au Poët (05) dans les locaux de la FDC05.

Pendant ces 2 jours nous avons abordé divers sujets, balistique, matériels, indices de blessures et comportement du gibier, législation, aspect vétérinaires, présentation des différentes races utilisées et éducation, pratique de la recherche, parcours du conducteur agréé de l'UNUCR.

La saison 2025/2026 a vu la réussite de nos chiens lors des épreuves organisées par l'UNUCR :

- Le 05/04/2026 Urso du domaine de Matacharre, chien de race wachtelhund chez M. Sperandio a réussi l'épreuve à Saint-Bonnet-de-Salendrinque dans le Gard (30).
- Le 23/05/2026 Avril, chienne de race Rouge de Bavière chez M. Roger Astier a réussi l'épreuve à Queige en Savoie (73).

Pour la saison 2025/2026, nous avons réalisé 153 recherches. Nous avons essuyé 45 échecs et effectué 34 contrôles de tir. Je vous remercie pour la confiance que vous nous accordez.



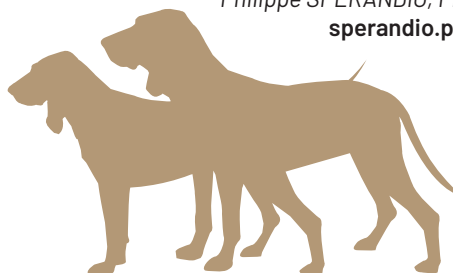
Pour demander le concours d'un conducteur et de son chien, je vous rappelle que nos numéros de téléphone sont sur le flyer que la FDC 05 vous remet lors de la validation de votre permis de chasser.

Si vous êtes tentés par la recherche du gibier blessé et devenir ainsi un nouveau binôme, n'hésitez pas à franchir le pas et à nous appeler.

Nous serons là pour vous conseiller et vous assister dans vos démarches.

**Rappelez-vous que nous sommes là
pour vous aider et avec vous, nous irons
"JUSQU'AU BOUT"**

Philippe SPERANDIO, Président UDU CR 05
sperandio.philippe@orange.fr



CNB 05**Lecture d'ailes**

SAISON 2025/2026

**Reine des Bois...
et des Montagnes...**

Au regard du contexte actuel du monde cynégétique, de la chasse sans cesse attaquée, les Bécassiers s'impliquent de plus en plus dans les travaux du Club National des Bécassiers.

Un investissement temps-bénévolat bien récompensé.

Avec 32 lecteurs d'ailes répartis dans 10 régions, 15 173 ailes ont été analysées, soit un chiffre record depuis ces 30 dernières années.

L'Indice Cynégétique d'Abondance devrait également être le meilleur.

POUR NOTRE DÉPARTEMENT HAUT-ALPIN ce sont 130 ailes lues, 129 oiseaux pesés, 5 autopsies pour le Sex-Ratio et 585 heures de chasse pour ICA.

- **Âge Ratio** de 63 % de jeunes (la moyenne est de 59 %). Les jeunes restent chez nous si les conditions d'accueil sont favorables (humidité des sols).
- **Poids moyen** de 324 g (la moyenne est 320 g). Un poids qui reste dans la stabilité, apparemment on mange bien dans notre département.
- **Sex Ratio** de 20 % de mâles. Non cohérent car trop peu d'échantillons. (la moyenne nationale est de 40 %).

► **ICA** de 1,90 (la moyenne est de 1,78) cet indice est le nombre de bécasses différentes vues au cours de 3h50 de chasse.

► **TMS adultes** de 0,91. Ce Taux de Mues Suspendues post nuptial confirme la présence d'une majorité d'adultes à mues terminées.

► **TMS jeunes** de 1,17. Les mues les plus incomplètes sont surtout présentes en janvier et février. Probable mouvement erratique vers le sud de la France suite au froid intense qui a touché l'Europe Continentale.

Raymond ABERT, Président du CNB 05
debard.abert@wanadoo.fr

Chasse - Pêche

Vente, montage et réglage des armes

Armes :

Blaser, Sauer, Manlicher, Merkel, Tika, Sako...

Munitions :

RWS, Winchester, Norma, Hornady...

Jumelles et lunettes :

Leica, Swarovski, Zeiss, Bushnell, Kite...

Accessoires chasse :

Sacs à dos, vêtements...

Nourriture pour chiens & chats



Rue de la République
L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE
04 92 49 94 92 - 06 61 82 95 92
www.vers-sa-passion.fr
contact@vers-sa-passion.fr

Nature Dog

CHASSE-RANDONNÉE - ANIMALERIE

NATURE DOG 05

42 rue de la Rochette, Le Pré du Faure
05120 Saint-Martin-de-Queyrières
Tél. 04 84 13 17 14

NATURE DOG

Zone Artisanale Les Iscles
05400 La Roche-des-Arnauds
Tél. 04 92 21 33 05

Armurerie **RUYNAT**

**Vente d'articles
de chasse, tir et défense**

***Large choix de carabines, fusils,
munitions et optiques***

***Vente de vêtements,
accessoires pour chien, jumelles, couteaux...***

N'hésitez pas à venir visiter ma boutique
à 25 minutes de Gap, ainsi que ma boutique en ligne.



**Chemin de l'Éclause - 04200 Thèze - Tél. 06 40 71 34 63
www.armurerieruynat.com**